

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo.....	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOXXGO BP891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 LOME.  Les abonnements et annonces sont payables d'avances
Francc, Afrique.....	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays.....	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME**

## SOMMAIRE

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière(Avis de demande d'immatriculation) .....	1
Récepissé de déclarations d'associations.....	10
(Avis de perte de titre foncier) .....	11

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

#### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition, aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tabligbo, Dapaong, Aného, Kpalimé, Kara, Tsévié.*

Suivant réquisition, n° 21 034 bis déposée le 03 - 4 - 2000, Mme SANVEE Ahlimba Dopé, née SODJI, profession de secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 59 ca situé à Lomé Tokoin et borné au nord par le lot n° 27, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par un lot non numéroté et à l'ouest par le lot n° 29.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 035 déposée le 03 - 4 - 2000, Mme SODJI Ahlimba, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 07 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de Logopé, et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 142, à l'est par les lots n° 137 et 137 bis, à l'ouest par le lot n° 136.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 036 déposée le 03 - 4 - 2000, Mme SODJI Ahlimba, épouse SANVEE, profession de secrétaire à Air Afrique, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 58 ca situé à Lomé Hédzranawoé, connu sous le nom de Rive du Zio, et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par une rue de 18 m, à l'est par les lots n° 15 et 24 à l'ouest par le boulevard du zio.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 037 déposée le 03 - 4 - 2000, M. AGBEGNINO-Madison A. Antoine, profession de plongeur sous marin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 6 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Attiéguou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Hatoumou-Tomademe, à l'est par la propriété Nubukpo Koffi Kluvi Mawusse.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 038 déposée le 03 - 4 - 2000, M. AGOKOU Agbétomégblon, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Afagnan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 85 ca situé à Tabligbo-ville, connu sous le nom de Gakondji et borné au nord par la route Tsévié-Tabligbo, au sud par le lot n° 9 A, à l'est par la route Dagbati-Tabligbo et à l'ouest par le commissariat de Police de Tabligbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 039 déposée le 03 - 4 - 2000, M. SASSOU Mensah Bertin, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 56 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé Houmbi, et borné au nord le lot n° 1077, au sud par le lot n° 1083, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par les lots n° 1078, 1080 et 1076.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Assilamekou Koffi Ephrem et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 040 déposée le 04 - 4 - 2000, M. MIPAM Tchabrèman, profession d'administration civile, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 00 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Nalogue, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés Kombate Mimpam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 041 déposée le 4 - 4 - 2000, M. MIPAM Tchabrèman, profession d'administration civile, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 13 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Cinkassé, et borné au nord, au sud, à l'est par les propriétés Bouraïma ISSAKA, à l'ouest par la propriété Betekpena T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 043 déposée le 5 - 4 - 2000, M. ADOTEVI Désiré, profession de directeur d'exploitation, demeurant et domicilié à Cotonou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 74 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Dossou-Kopé et borné au nord par le lot n° 13 bis, au sud par le lot n° 17, à l'est par les lots n° 14 et 16, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.044 déposée le 5/4/2000, M. ADOTEVI Désiré, profession de directeur d'exploitation, demeurant et domicilié à Cotonou de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 76 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Dossou-Kopé et borné au nord par le lot n° 11, au sud par les lots n°s 13 et 15, à l'est par le lot n° 14 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.045 déposée le 5/4/2000, Mme AGBANA Ama, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 32 ca, situé à Lomé Adidogomé, connu sous le nom de Avedji et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les collectivités GOKA Dove.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.046 déposée le 5/4/2000, M. DRAVIE Koffi, profession d'ingénieur textile à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 66 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par une rue en projet de 12 m, au sud par le lot n° 4, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par le lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.047 déposée le 5/4/2000, M. Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 728, au sud par le lot n° 732, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 729.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AGOUTI Akoua et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.048 déposée le 5/4/2000, M. Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 47 ca, situé à Anèho, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au nord par la collectivité ATTIWOTO, au sud et à l'ouest par les propriétés MENSAH Agnélé, épouse GBADO et à l'est par la propriété Mathina.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme DAN-KOUA Afiavi Sika, née GBADO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.049 déposée le 5/4/2000, M. Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 63 ca, situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 583 et à l'est par le lot n° 585.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KPI-ZING Esodong Hodoabalo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.050 déposée le 5/4/2000, M. Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 19 ca, situé à Anèho, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par la propriété DOMLAN, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par la propriété AKOMAI Akakpo et à l'ouest par la propriété LAWSON Laté A. Kougbéadjjo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Etéma S. TETE-BENISSAN et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.051 déposée le 6/4/2000, M. Edoh Koffi EHO, profession d'ingénieur des TP, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par le lot n° 112, au sud par le lot n° 116, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 114.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.052 déposée le 6/4/2000, M. AWUME Kossi Blewussi, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 00 ca, situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les collectivités Amouzouvi AMENYEDOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.053 déposée le 6/4/2000, M. TETE Louis, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 31 ca 08, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Kpetufe et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud par les lots n°s 2, 3 et 4, à l'est par la route Kpalimé-Lomé et à l'ouest par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.054 déposée le 6/4/2000, M. TETE Louis, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 26 ca 13, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Kpetufe et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud par le lot n° 10, à l'est par le lot n° 1 et à l'ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.055 déposée le 6/4/2000, Mme Sossivi MEKOUN, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 17 ca 76, situé à Lomé-Hédzranawoè, connu sous le nom de Togo 2000 et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par le lot n° 942, à l'est par les lots n°s 944 et 945 et à l'ouest par le lot n° 940.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.056 déposée le 7/4/2000, M. Namory Assioko NADIO, profession d'inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 27 ca 13, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par une rue en projet de 28 m, au sud par le lot n° 878, à l'est par le lot n° 876 et à l'ouest par les lots n°s 880 et 881.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.057 déposée le 7/4/2000, M. PATASSE Eyabanè, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17 a 56 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par les lots n°s 1834 et 1836, au sud par la rue Batascom, à l'est par les lots n°s 1831 et 1832 et à l'ouest par l'emprise d'un ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.058 déposée le 7/4/2000, M. NAYO Fricco Bédiakou, profession d'ingénieur-électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 17 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 1418, au sud par une rue en projet de 24 m, à l'est par le lot n° 1412 et à l'ouest par le lot n° 1410.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.059 déposée le 7/4/2000, M. Habib AYEVA, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoènyivé Fjovi et borné au nord par le lot n° 15, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot n° 26 et à l'ouest par le lot n° 24.

Il déclare que ledit immeuble appartient à GBEASSOR Kossi Modeste et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.061 déposée le 7/4/2000, Mlle KPODAR Ayélé Yvette, profession de secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Anèho, connu sous le nom de Togokomé et borné au nord et à l'est par les propriétés OLYMPIO, au sud par les propriétés OLYMPIO et KONDO et à l'ouest par la propriété KONDO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.062 déposée le 10/4/2000, M. MOMPION Matéindou, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoè-Zongo et borné au nord et à l'ouest par les propriétés feu BADAGOU, au sud et à l'est par les propriétés KOUD-JODJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.063 déposée le 10/4/2000, M. AMEGRAN Kodjo, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 12 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Héqzranawè et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par les lots n° 148 B et 144 B et à l'ouest par les lots n° 147 A et 143 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.064 déposée le 10/4/2000, M. DJONDA Lao Abalo, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 62 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par les lots n° 767 et 768, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m et à l'est par le lot n° 764.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.065 déposée le 10/4/2000, M. BASSAYI Kpatcha, profession d'ingénieur de génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42 a 35 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Togblé-Kopé et borné au nord, au sud et à l'est par les propriétés Amezando Afantognawo et à l'ouest par la propriété AKIWOULA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.066 déposée le 10/4/2000, M. BASSAYI Pesse Egharé, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 78 a 59 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Togblé-Kopé et borné au nord, au sud, à l'est par les propriétés AMEZANDO Afantognawo et à l'ouest par la propriété AKIWOULA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.067 déposée le 11/4/2000, Mme LOVI Afiwa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 48 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao Gakli et borné au nord par le lot n° 806 bis, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot n° 807 et à l'ouest par le lot n° 805.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.069 déposée le 12/4/2000, M. KOUASSI Komlan Séverin Bao, profession de garagiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 46, au sud par le lot n° 43, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par une rue en projet de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.070 déposée le 7/4/2000, Mme GUENOU M. Faustine, profession d'opératrice de distribution, demeurant et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 4 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Pukamé et borné au nord par le lot n° 133, au sud par une rue non dénommée de 18 m, à l'est par une rue non dénommée de 30 m et à l'ouest par le lot n° 132.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.071 déposée le 7/4/2000, M. LABARI Essoham Komlan, profession de technicien supérieur de géométrie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 60 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord, à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 634 et à l'ouest par le lot n° 632.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.072 déposée le 7/4/2000, Mme HUNKPORTIE Massan Améyo, profession de sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 11 ca, situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud, à l'est par des lots non dénommés, à l'ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.073 déposée le 7/4/2000, M. TAMELE Barcola, profession d'officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 19 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Nassablé et borné au nord par le lot n° 232, au sud par le lot n° 228, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 229.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.074 déposée le 7/4/2000, M. ASSIH Kossi Palôki, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 23 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot n° 10, au sud par le lot n° 13, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par la route nationale N° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.075 déposée le 12/4/2000, M. KOUASSI Komlan Sévérin Boa, profession de garagiste mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 654 A, au sud par le lot n° 656 B, à l'ouest par les lots n° 653 et 655 et à l'est par une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.076 déposée le 12/4/2000, M. KOUASSI K. Bao Sévérin, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé Houmbi et borné au nord par la collectivité ATOKO, au sud par une piste de 16 m, à l'est par la collectivité ATOKO et à l'ouest par Komlavi KPOMEGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.077 déposée le 12/4/2000, M. APEDJINOU Yaovi, profession de médecin au CHU, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 01 a 94 ca, situé à Alagnan-Gbléta, connu sous le nom de Gninouné et borné au nord par la propriété Kayiza ADJESOUDE, au sud par KOUDEAMENOU Doghovi, à l'est par KOUDEAMENOU Doghovi et à l'ouest par MEGBEDE Hogble.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.078 déposée le 13/4/2000, Mme DAODOU Mariam, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé; majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 86 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Totsivi Batomé et borné au nord par le lot n° 392 A, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par une rue non dénommée de 29 m et à l'ouest par le lot n° 391.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.079 déposé le 13/4/2000, M. ATATY Komla, profession de dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 39 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Nyékonakpoè et borné au nord par un lot non dénommé, au sud par la rue Anipah Dossou, à l'est par des lots non dénommés et à l'ouest par une ruelle non dénommée de 8 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.080 déposée le 17/4/2000, M. HOUNSIHOUE K. Avoulété, profession de contrôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 73 a 74 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Davié et borné au nord par la propriété DAGNO Eto, au sud par la propriété TSIVANYO, à l'est par la propriété AGBAGNO Attisso et à l'ouest par la route nationale N° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle HOUNSIHOUE Myriam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.081 déposée le 18/4/2000, M. AKPAKI Kokou Ayédjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par la route Agoènyivé de 28 m, à l'est par les lots n°s 841 et 842 et à l'ouest par les lots n°s 836, 837 et 838.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.082 déposée le 18/4/2000, Père Gérard BRETILLOT, profession de frère missionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 87 a 16 ca, situé à Lomé-Kpogan, connu sous le nom de Agodéké et borné au nord et au sud par les héritiers ADJAGLO Agbavito, à l'est par les héritiers ADOBI et à l'ouest par les héritiers SEMANOU Wayi et ATTIGLO Kowii

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société des Missions Africaines et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.083 déposée le 19/4/2000, M. ALOUYA P. Essomanam, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 97 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé Atsanvé et borné au nord par les lots n° 264 et 265, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 267 et à l'ouest par la voie ferrée Lomé-Blitta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.084 déposée le 19-4-2000, M. ALOUYA Patchana Essomanam, profession de Inspecteur des Impôts, demeurant et domiciliée à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 23 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoènyivé Atsanvé et borné au nord par les lots 264 et 265, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 267 et à l'ouest par la voie ferrée Lomé - Blitta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.085 déposée le 19/4/2000, M. BAMEZON Danto Messan, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 70 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Attiéguou Nord et borné au nord, au sud et à l'ouest par les propriétés AKPEKO Kossi et à l'est par la propriété AVOULETEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.086 déposée le 19/4/2000, Mme ATTOESSI Ayawavi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 03 ca, situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 122, au sud par le lot n° 124, à l'est par le lot n° 123 et à l'ouest par une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.087 déposée le 19/4/2000, M. AGOSSOU Komlan, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 07 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 268.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.088 déposée le 19/4/2000, M. AGOSSOU Komlan, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 71 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par une rue non dénommée de 50 m, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 270 et à l'ouest par le lot n° 267.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.089 déposée le 19/4/2000, M. AGOSSOU Komlan, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 73 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par une rue non dénommée de 50 m, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 271 et à l'ouest par le lot n° 269.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.090 déposée le 19/4/2000, M. AGOSSOU Komlan, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 55 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par une rue non dénommée de 50 m, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 270.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.091 déposée le 20/4/2000, M. AYENU Kwasi Ametefe, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 02 a 09 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Vonta et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité AMOUZOU et à l'est par la collectivité AMOUZOU Yovoyan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AYENU Kwadzo Séna et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.092 déposée le 20/4/2000, M. DAVI Yawo Jean-Paul, profession de mécanographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 88 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé Adjougba et borné au nord par le lot n° 734, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 737 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.095 déposée le 21/4/2000, M. AJAVON Wilfried Olivier, profession d'ingénieur-électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé, connu sous le nom Agoényivé Caccavéli et borné au nord par le lot n° 151, au sud par le lot n° 162, à l'ouest par les lots n° 150 et 160, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.096 déposée le 25/4/2000, Mme AJAVON Dédé Sonadji, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 05 a 42 ca, situé à Lomé Adidogomé, connu sous le nom de Apédokoè et borné au nord par les propriétés AZIANGUE Zianvodou, au sud par la collectivité AGBOGAN Agbotou et KOWOU Bah, à l'est par AZIANGUE Zianvodou et ANADJI Adjewoda, à l'ouest par AZIANGUE Vessigné et la collectivité HLONZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.097 déposée le 25/4/2000, Mme AJAVON Dédé Sonadji, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 70 a 47 ca, situé à Lomé-Sanguéra, connu sous le nom de Madjikipéto et borné au nord par la propriété DOUSSI Kossi, au sud par les propriétés SOMANYA Loboui et SECHI, à l'est par les propriétés KODJO Gbologan et EPOU Yaovi Djenyo et à l'ouest par la propriété GATIGLO Aki Agou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.098 déposée le 25/4/2000, M. AKAKPOVI Kokou, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 10 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Attiégo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés SEGBEDJI Afanké.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.099 déposée le 25/4/2000, M. AKAKPOVI Kokou, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 99 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Attiégo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés SEGBEDJI Afanké.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.100 déposée le 26/4/2000, M. AGOPOME Kodjovi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 80 a 51 ca 75, situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord par ALI Afatsawo, au sud par la collectivité NYAMAKU, à l'est par la propriété DJILAN Kossi et à l'ouest par la collectivité TAGAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.101 déposée le 26/4/2000, M. AMAH Pidalatang Sogoyou, profession d'administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 18 ca, situé à Bohou et borné au nord par les propriétés AGAO, KAGASSINA Kédou, au sud par les collectivités ALI et TCHASSIM, à l'est par la propriété KOGOE et à l'ouest par la propriété PADAKPADONG Tchamdja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.102 déposée le 26/4/2000, Père Carlos Messan Maria OLYMPIO, profession d'économiste du diocèse, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 80 a 33 ca, situé à Dagué et borné au nord par la route Agbata-Dagué, au sud par NEGLOPE Têté et NEGLOKPE Dotévi, à l'est par ABOTOR Labiako, ABOTO Pierre, ANANI Anoumou et à l'ouest par TOMETY Noudjiko, KLUTSE Koudjo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Catholique de Dagué d'Anèho et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.103 déposée le 26/4/2000, M. SOULEY Younoussa, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 ha 30 a 53 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Togblé Adjoké et borné au nord par la propriété ADJOGLI Toffa, au sud et à l'ouest par la collectivité ADOZOUKE et à l'est par le fleuve Haho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.104 déposée le 26/4/2000, M. AMAH Pidalatang Sogoyou, profession d'administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 29 ca, situé à Bohou et borné au nord par la propriété AMAH Abayi, au sud par une route de 10 m, à l'est par TCHAMDJA Kondo et la collectivité PAKPADONG et à l'ouest par la route nationale N° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.105 déposée le 26/4/2000, M. AGOPOME Kodjovi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 36 a 92 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé Kové et borné au nord par la collectivité ALOK-POTODE, au sud par la collectivité KPOSSEH Atsou, à l'est par les collectivités CHIKPA Mikossokpo, Kodzo ZOGBE et à l'ouest par la propriété KOSSIGAN Anthony.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.107 déposée le 28/4/2000, Mesdames Marie Ami ATTIKPA et Dédévi Sada ATTIKPA, profession de ménagères, demeurant et domiciliées à Lomé, majeures non interdites, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 81 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Adidogomé Yokoè et borné au nord et au sud par les propriétés AGBAHOEDE Seku, à l'est par la propriété SOWOUDJI Kokouvi et à l'ouest par la propriété SEKU.

Elles déclarent que ledit immeuble leurs appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.108 déposée le 28/4/2000, Lt-colonel de SOUZA Kwami Galley, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 96 ca, situé à Lomé-Agoényivé, connu

sous le nom de Anomé et borné au nord par la collectivité AZIAKPATI, au sud par la propriété AZIAKPATI Kokou Dodji, à l'est par une rue non dénommée de 50 m et à l'ouest par la propriété AZIAKPATI Kokou Dodji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière  
**P. O. Mme Afiwa d'ALMEIDA**

### RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

N° 539/MISD-SG-DAPSC-DSC du 25 avril 2000

Dénomination : « Agir Pour Faire la Différence »  
(A.P.F.D.).

Siège : Atakpamé (P/Ogou) — Togo

- Buts :
- Promouvoir la promotion de la femme dans leurs milieux ;
  - Oeuvrer à la maîtrise du planning familial ;
  - Amener les femmes à se protéger contre les risques des MST/SIDA ;
  - Lutter contre les mutilations sexuelles (incisions) et les sévices corporels dont sont victimes les femmes ;
  - Améliorer le cadre de vie et promouvoir sont bien-être social et économique ;
  - Favoriser une meilleure condition de travail des femmes dans les milieux ruraux ;
  - Organiser des cours d'alphabétisation.

Lomé, le 25 avril 2000

Le Ministre de l'Intérieur,  
de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLIA**

N° 544/MISD-SG-DAPSC-DSC du 26 avril 2000

Dénomination : « Association Africaine d'Actions Sociales et de Développement » (A.A.S.D.).

Siège : Lomé — Togo

- Buts :
- regrouper et unir sur les mêmes bases ses membres dans une étroite fraternité afin d'entretenir et de développer entre eux l'esprit de solidarité ;
  - Appuyer les groupements ruraux et communautaires dans la réalisation d'actions sociales et d'actions de développement ;
  - Réaliser, au profit des masses rurales, des activités à caractère social et économique ;

- Oeuvrer à la formation et au recyclage de ses membres et des groupements communautaires et villageois dans le cadre de l'élaboration des projets sociaux.

Lomé, le 26 avril 2000

Le Ministre de l'Intérieur,  
de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

#### **AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS**

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 9910, Vol L, F° 171 de la République Togolaise appartenant à M. SITTI Joël Zounda.

*Pour deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 8451 RT, Vol XL III, F° 117 appartenant à Mme Cathérine SOKPOH Institutrice, épouse de M. Charles AKAKPO demeurant à Zowla (Aného).

*Pour deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 8.358 R.T., Volume XLIII, F° 23, appartenant à M. Charles Kokou Brenner, retraité, demeurant à Lomé.

(Pour 1<sup>re</sup> insertion)

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier N° 840 du territoire du Togo, Volume V - Folio 115, appartenant à l'héritier Ayivi Amakoé, retraité demeurant à Lomé

*Pour première insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 17 627 R.T., Volume L XXXIX, F° 76, appartenant à M. Lolo Kodjo AGAMAH directeur de Société demeurant à Lomé.

*Pour première insertion*

Avis est donné au public de la perte du 2261. T.T., Volume XII, F° 133, appartenant à M. ATTOH Mensah Kouassi Mewoanou Michel, Dr Gynécologue au CHU de Lomé, demeurant à Lomé

*Pour première insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 8.100 R.T., Volume XLI, F° 165, appartenant à M. Charles Kokou Brenner, retraité, demeurant à Lomé.

(Pour 1<sup>re</sup> insertion)

